

Compléments au dossier d'examen au cas par cas concernant un projet de défrichement pour mise en pâture à Laviron (25)

Porteur de projet :

03/06/2024 : Demande de complément

09/07/2024 : réception compléments

Dans le formulaire :

Question : Le défrichement / la plantation d'herbe concerne-t-il l'intégralité de chaque parcelle ? + Préciser la durée des travaux

Réponse : la remise en herbe concerne la totalité de la parcelle, le tout se fera en deux parties

- au départ passage pour niveler les résidus végétaux et broyer le dessus des souches en les mélangeant avec la terre présente pour préparer le meilleur lit de semence possible
- ensuite passage avec un semoir pour déposer la semence "mélange herbe plusieurs espèces en adéquation avec le milieu"
- pour réaliser cette intervention les meilleures conditions météo doivent être présentes
- il faudra trois à quatre jours de beau temps pour faire les travaux

Question : Les parcelles ZC 12 et 13 se situent en zone Natura 2000. Est-ce qu'un diagnostic faune/flore a été réalisé ? Si oui, merci de le transmettre.

Réponse : pour les parcelles ZC 12 13 aucun diagnostic faune et flore a été réalisé

Question : Rubrique 4.4 : Il est mentionné "accord de la DDT qui confirme qu'elle n'est pas concernée par cette demande". Merci de nous transmettre ce document

Réponse : pour réaliser cette demande au départ nous avons contacté la " d d t " qui verbalement nous a indiqué qu'elle n'était pas concernée par cette demande

Question : Vous devez renseigner la catégorie et sous-catégorie applicables à votre projet. Ces catégories sont énumérées dans le tableau annexé à l'article R.122-2 du code de l'environnement. (pour mémoire, la 47b)

Réponse : notre dossier entre dans la catégorie 47"b" du code de l'environnement "autre déboisement en vue de la reconversion des sols portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 ha"